

<b>Nom de l'événement</b>
Dates
Lieu

<b>Informations sur ExpoCité</b>	
250, boul. Wilfrid-Hamel, édifice F Québec (Québec) G1L 5A7	
Téléphone: 418 691-7110	Télécopieur: 418 691-7249
N° TPS: 144247350RT0001	
N° TVQ: 1090046710TQ0001	

<b>Informations sur le client</b>					
Nom de l'entreprise			Nom du responsable		
Adresse (numéro, rue, ville)				Province	Code postal
Ind. rég.	N° de téléphone	Ind. rég.	N° de téléphone	Courriel	N° de kiosque

<b>Informations de paiement</b>					
Carte de crédit: <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard			Numéro de la carte:		Code de sécurité (3 chiffres):
Date d'expiration	Mois	Année	Nom du détenteur	Signature autorisée	

Prix anticipé si commande passée 10 jours ouvrables avant la première journée de montage.					
Manutention (opérateur et équipements inclus)	Qté de chariot	Nombre d'heures	Taux horaire anticipé	Taux horaire régulier	Total
Chariot élévateur/moins de 5000 lb			120,00 \$	145,00 \$	\$
Chariot élévateur/5000 à 10 000 lb			125,00 \$	150,00 \$	\$
Transpalette électrique/moins de 5000 lb			65,00 \$	80,00 \$	\$
Entreposage (calculé au pi <sup>2</sup> /jour, min. 100 pi <sup>2</sup> )*	Qté/pi <sup>2</sup>	Nombre de jours	Taux anticipé/pi <sup>2</sup>	Taux régulier/pi <sup>2</sup>	
Inaccessible pendant l'événement					
100 à 200 pi <sup>2</sup>			0,35 \$	0,40 \$	\$
Entre 201 et 500 pi <sup>2</sup>			0,30 \$	0,35 \$	\$
501 pi <sup>2</sup> et plus			0,25 \$	0,30 \$	\$
Accessible pendant l'événement					
100 à 200 pi <sup>2</sup>			0,40 \$	0,50 \$	\$
Entre 201 et 500 pi <sup>2</sup>			0,35 \$	0,45 \$	\$
501 pi <sup>2</sup> et plus			0,30 \$	0,40 \$	\$
Réception et expédition de colis 7 jours avant ou 7 jours après l'événement (manutention non incluse)	Qté	Nombre de jours		Taux régulier	
15 pi <sup>2</sup> et moins (1 palette standard)				45,00 \$	\$
Tranche de 15 pi <sup>2</sup> supplémentaire				30,00 \$	\$
Stationnement (si places disponibles)	Qté	Nombre de jours		Taux journalier	
Camion 16' à 26' par jour				30,00 \$	\$
Camion 53' par jour				50,00 \$	\$
<b>Total avant taxes</b>					\$
<b>Taxes applicables (1,14975)</b>					\$

<b>Section commentaires</b>	
Veuillez nous indiquer l'heure souhaitée pour le service de manutention et/ou d'entreposage ainsi que toute autre information pertinente (longueur des équipements, etc., nombre total de palettes, fragile ou non, etc.).	

## TERMES ET CONDITIONS

### Conditions générales :

- Les commandes peuvent être modifiées ou remboursées jusqu'à 10 jours ouvrables précédant la première date de montage de l'événement.
- Les frais doivent être acquittés au moment de la commande, avant la prestation du service demandé.
- Veuillez noter que le matériel d'exposition ne peut être livré avant la date de début du montage de l'événement.
- Il est de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que la livraison de son matériel se fasse bien au quai de livraison désigné pour l'événement auquel il participe.
- ExpoCité se réserve le droit de déployer toutes les actions, la main-d'œuvre ou les équipements nécessaires au chargement et au déchargement, et de facturer le client en conséquence. ExpoCité se réserve également le droit de refuser une livraison qui ne serait pas conforme aux présents termes et conditions ou pour laquelle un exposant n'aurait pas acquitté les frais applicables.
- La responsabilité d'ExpoCité se limite à celle établie dans le cadre de l'entente qui lie le promoteur de l'événement (le Locataire) et ExpoCité (le Locateur) puisque l'état et le contenu des chargements sont inconnus lors de la livraison.

### Manutention :

Un minimum d'une heure sera facturé pour chaque mouvement de matériel. Par la suite, des périodes consécutives de 30 minutes peuvent être ajoutées.

Le temps inutilisé de la première heure facturée ne peut être remboursé ou transféré à une autre journée.

Les heures et les journées souhaitées pour la manutention doivent être précisées dans la case commentaires en fonction de la période d'entrée en salle qui vous a été attribuée par le promoteur, le cas échéant. Vous serez toutefois contacté par un membre de l'équipe d'ExpoCité afin de préciser à quelle période la manutention de vos équipements pourra être effectuée.

### Entreposage :

La manutention n'est pas incluse dans les tarifs d'entreposage.

Il ne sera pas possible d'accéder à vos biens entreposés pendant l'événement, à moins de commander un espace accessible lors de l'événement. Les espaces accessibles lors de l'événement sont en nombre limité, l'attribution de ceux-ci s'effectuera en fonction de la règle du premier arrivé, premier servi.

Un minimum de 100 pieds carrés d'entreposage doit être commandé. Tout espace supplémentaire à la quantité commandée vous sera facturé à la cinquantaine supérieure.

Les espaces d'entreposage doivent être entièrement libérés avant la fin de la dernière journée de démontage. Des frais de manutention s'appliqueront pour la disposition de tout matériel ou déchet laissé sur place.

### Réception et expédition de colis :

Le client doit identifier correctement sa cargaison selon les normes indiquées dans le [Manuel de l'exposant](#) : Nom de l'exposant, numéro de kiosque, événement, nom du contact et numéro de téléphone.

Les tarifs de réception et d'expédition de colis n'incluent pas les frais de manutention. Toute demande pour l'expédition de colis devra donc inclure un minimum d'une heure de manutention. Les autres modalités associées à la manutention s'appliquent également.

Les colis peuvent être envoyés jusqu'à 7 jours avant le début de l'événement.

Les colis doivent être ramassés dans les 7 jours suivant la fin de l'événement.

Le client est responsable des frais de transport et de la planification de l'expédition et du ramassage avec son transporteur. Les heures de ramassage sont du lundi au vendredi de 7 h à 15 h HNE.

### Stationnement de camion et remorque :

L'endroit exact du stationnement des véhicules sera déterminé par ExpoCité et pourrait varier en fonction des événements.

Il n'est pas possible de laisser un véhicule stationné aux quais de chargement pendant la durée de l'événement sans avoir obtenu l'autorisation préalable d'ExpoCité. Des frais pourraient s'appliquer.

Il est interdit de laisser une remorque stationnée dans le stationnement P10 (stationnement des exposants derrière le Centre de foires).